

a. Une plaque 31, avec une ouverture 32, fait pression directement sur la pellicule;

b. Une plaque 33 qui sert en même temps pour le réglage de la fenêtre 34 lors de la projection; cette plaque étant déplaçable verticalement relativement au système de cadrage 12 qui assure son guidage.

Cet ensemble est interposé entre :

1° La partie fixe 35 du système de pression, le film passant entre cette partie 35 et la plaque 31 soumise à l'action des ressorts 36;

2° Et le système de cadrage 12 de la fenêtre, déplaçable verticalement au moyen de l'excentrique 37 qui est actionné par le bouton de manœuvre 38.

Entre les plaques 31 et 33 sont placés des ressorts 36.

Lorsqu'on ferme la fenêtre au moyen du volet 39 que manœuvre le levier 40 pour le passage du film de 16 mm (prise de vue) les broches 41 de guidage se présentent devant les ouvertures correspondantes de la plaque 33 qu'elles traversent. Les ressorts 36 sont libres de se détendre, ce qui réduit la pression sur le film.

Pour la projection, par contre, on est obligé d'ouvrir le volet 39 pour permettre le passage du faisceau lumineux du projecteur.

En ouvrant le volet 39, l'axe 42 solidaire de ce dernier, entraîne la plaque 33, puisque cet axe 42 traverse une boutonnière 43 que possède cette dernière. Cette plaque 43 se place de manière que ses ouvertures ne soient plus disposées à l'aplomb des broches 41. Les extrémités de ces dernières heurtent donc la plaque 33 sans pouvoir la traverser, comme dans la position précédente. De ce fait, les ressorts 36 ne peuvent plus se détendre et la pression qu'ils exercent sur le film est accrue.

En cette position, il est alors impossible de passer un film de 16 mm en raison de l'augmentation de la pression. Ce dispositif a également pour but d'éviter la prise de vues avec le volet 39 ouvert. Pour faire fonctionner l'appareil de prise de vues, il faut donc fermer la fenêtre et, par conséquent, réduire automatiquement la pression sur le film.

Les moyens ci-dessus décrits ne sont indiqués qu'à titre d'exemple seulement et on peut leur apporter des modifications constructives sans sortir du cadre de la présente invention.

#### RÉSUMÉ :

1° Appareil de prise de vues cinématographiques pouvant être combiné avec un projecteur pour réaliser la projection de films, caractérisé par les faits suivants pris séparément ou en combinaison :

a. Le boîtier de cet appareil affecte, en coupe horizontale, la forme d'une équerre à branches creuses; les faces de la petite aile de cette équerre

portant respectivement : l'une, la monture de l'objectif de prise de vues ou de projection, l'autre, le couloir de guidage et de cadrage pour le film; la grande branche de cette équerre renfermant la pile, le moteur et le rouage dont deux axes font saillies sur la face interne de cette branche pour recevoir les bobines porte-film;

b. Pour la prise de vues, un carter amovible peut être adapté sur le boîtier de l'appareil, de manière à former ainsi, entre les branches de l'équerre, une chambre noire qui renferme les bobines porte-film et le couloir de guidage; ce dernier étant enlevé lorsque ledit appareil est utilisé pour la projection;

c. Le système de cadrage et de pression est porté par un excentrique pouvant être actionné manuellement au moyen d'une molette, de manière à déplacer verticalement l'ouverture correspondante;

d. Pour régler la pression sur le film, la plaque de pression, qui constitue l'une des parois du couloir de guidage, est soumise à l'action de ressorts d'application; ces ressorts pouvant être ou non mis sous tension par la disposition d'un organe de verrouillage, qui est conduit sur la face correspondante du système de cadrage et qui peut, ou non, livrer passage aux broches-guides solidaires de la plaque de pression; les mouvements de cet organe de verrouillage étant liés à ceux d'un volet d'obturation de la fenêtre de projection.

2° Appareil de projection constitué par la combinaison de l'appareil de prise de vues suivant I avec un projecteur, caractérisé par :

e. Un corps de projecteur, qui renferme sa source lumineuse et son optique réfléchissante, est pourvu d'un socle qui se prolonge de manière à réaliser une plate-forme sur laquelle se pose, se repère en position et se fixe l'appareil de prise de vues; le condensateur de ce projecteur étant disposé entre les branches de l'équerre que forme le corps de l'appareil de prise de vues après enlèvement du carter correspondant et des bobines d'enregistrement;

f. La mise en place de l'appareil de prise de vues sur la plate-forme du projecteur coupe le circuit de la pile sur le moteur et branche automatiquement ce dernier (pour réaliser le déroulement et le reboinage du film à projeter) sur le circuit lumière dans lequel sont montées la source lumineuse du projecteur et une résistance réglable;

g. L'interrupteur-commutateur du circuit moteur-pile, pour la prise de vues, contrôle également le circuit moteur-circuit lumière pour la projection.

FRÉDÉRIC KAFTANSKI.

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÉNIE et André ARMENGAUD.